

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Roger Deneys*

*Date de dépôt : 17 juin 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **Recrutement à la police : quelle organisation pour quels résultats ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les médias se font régulièrement l'écho des problèmes, réels ou supposés, de recrutement au sein de la Police genevoise.

S'agit-il de problèmes liés au manque de candidat-e-s ? S'agit-il d'un processus de sélection inadéquat ? S'agit-il d'un savant mélange des deux ?

Ainsi, la célèbre « dictée de la police » a suscité moult commentaires : était-elle judicieuse ? Utile ? Nécessaire ? Il est bien difficile de le savoir...

Afin de nous aider à mieux comprendre le processus de recrutement au sein de la Police genevoise, nous serions ravis que le Conseil d'Etat nous donne des explications détaillées quant au processus de recrutement au sein de la Police genevoise, notamment en ce qui concerne la méthode d'élaboration des tests, le nombre de candidat-e-s, la méthode d'évaluation des résultats, la composition et les compétences du collège d'évaluation, le taux de réussite.

Une mise en perspective des méthodes et résultats genevois des dernières années avec les autres cantons romands serait aussi la bienvenue.